

La Newsletter

Ville & Aéroport

N° 31- Octobre 2013



Dossier Notre-Dame-des-Landes

Bruxelles ne voit pas de motif d'infraction

Pas d'incompatibilité de ce dossier avec la législation européenne

La Commission européenne a annoncé le 17 septembre qu' « *il ne lui semblait pas indiqué, à ce stade, d'ouvrir une procédure d'infraction formelle* » contre l'Etat français, dans le dossier de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, qui devrait être construit au nord de Nantes. Le directeur général de l'environnement, Karl Falkenberg, qui a souligné devant les eurodéputés membres de la commission des pétitions le « *fort caractère émotionnel* » du dossier de cette future plate-forme aéroportuaire défendue par le gouvernement, a néanmoins précisé que le dossier était « *complexe de par sa nature et de par son histoire* ».

Soucieuse de ne pas interférer dans un dossier politique, les commissaires européens ont précisé qu'ils n'étaient pas là pour juger sur le fond de l'opportunité et de la nécessité de ce nouvel aéroport, mais de sa seule « *totale compatibilité avec la législation européenne* ». L'éventuel non-respect de plusieurs directives a été étudié, dont celles sur la loi-cadre sur l'eau, sur la compensation des zones humides, sur les espèces protégées ou encore les mesures d'impact cumulé des différentes annexes, comme les infrastructures de transport ou de zones d'activités proches de l'aéroport. « *La Commission se réserve la possibilité de suivre de très près les dernières décisions, notamment les impacts cumulatifs* », a précisé M.Falkenberg. Ces impacts sont encore inconnus puisque l'Etat français ne les a pas encore évalués.

Les opposants au projet craignent à présent que le gouvernement et la préfecture de région des Pays-de-la-Loire ne profitent de cette situation de statu quo pour avancer dans le chantier et ne mette Bruxelles devant le fait accompli. Le dossier européen de Notre-Dame-des-Landes reste ouvert et malgré la demande du responsable des socialistes européens de « *fermer la pétition* », soit d'arrêter toute procédure des députés, celle-ci restera ouverte. En attendant que de nouvelles

précisions du gouvernement français ne soient données à Bruxelles. En attendant aussi que sur le terrain les derniers arrêtés préfectoraux ne soient publiés annonçant ainsi le démarrage effectif du nouvel aéroport.

Rappel du contrat d'engagement Ville et Aéroport remis à la Commission du dialogue

Pour sa part, Ville et Aéroport avait pu remettre auprès de la Commission du dialogue son contrat d'engagement en mars 2013 dans lequel elle demandait d'une part des réponses concrètes visant à renforcer les mesures d'accompagnement de cet aéroport en faveur de l'aménagement du territoire (ex : projet Tram-Train sur site) qui bénéficieront aux populations riveraines. L'enjeu est de ne pas reproduire les erreurs du passé commises autour de Roissy par exemple et de relier le nouvel équipement aéroportuaire à son territoire d'implantation (villages préexistant). D'autre part, le contrat d'engagement Ville et Aéroport mettait en avant la question environnementale. Elle souhaitait qu'un contrat environnemental soit rédigé et conclut entre l'ensemble des parties prenantes et faisait des vols de nuit la question sensible à traiter en priorité (limitation). C'est l'une des conditions d'acceptabilité d'un tel projet.

Position du gouvernement sur le dossier Notre-Dame-des-Landes et déplacement Ville et Aéroport sur site

Suite aux rapports des trois commissions remis au ministre F.Cuvillier, celui-ci a déclaré qu'il n'y aurait pas de travaux sans levée des réserves et notamment celles concernant les mesures de compensation environnementale. Une part des préconisations des commissions concerne la faisabilité des mesures de compensation environnementale et nécessite la réalisation de vérifications supplémentaires. *« Les travaux ne pourront s'engager tant que cette faisabilité n'aura pas été démontrée. Le gouvernement sera attentif à ce que ces réserves soient levées et sollicitera une expertise scientifique et technique sur les réponses apportées »* indiquait le ministre délégué aux transports au début de l'été.

Ville et Aéroport envisage un déplacement sur site en fonction de l'actualité et de l'annonce du gouvernement afin de rencontrer les élus de la communauté de communes Erdre et Gesvres.

En savoir plus :

Rapport de la Commission du dialogue (avril 2013)

Contrat d'engagement Ville et Aéroport – Dossier Notre-Dame-des-Landes



AGENDA * **Ville & Aéroport**